



INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

JUILLET 2018

OBJETS	COMMUNICATIONS
--------	----------------

Séance du 2 juillet 2018

Routes Trottoir et arrêt de bus « Le Corria »	La Municipalité décide de goudronner également la partie du chemin piétonnier d'accès entre la route du Borgeau et le chemin Champ du Fauq, de remplacer la BH et de poser un socle d'éclairage public en prévision.
Police Demande POCAMA	La Municipalité délivre les autorisations communales pour une manifestation privée du 1 ^{er} septembre 2018.
Constructions Parcelle n° 51	La Municipalité délivre le permis d'habiter.
Constructions Parcelle n° 25	La Municipalité accorde une prolongation d'une année pour le dépôt provisoire d'un conteneur bureau
Constructions Parcelle n° 431	La Municipalité dispense de l'enquête publique la réfection du toit, le prolongement de l'avant-toit nord et la pose de virevents et chenaux en zinc/titane
Forêts	La Municipalité autorise un camp de scouts au Bois de Ban du 4 au 11 août 2018.
Forêts	La Municipalité adhère à la Société coopérative Bois-énergie Jorat-Broye, suite à l'acceptation du préavis n° 2018/03 par l'assemblée du Conseil général du 28 juin 2018.

Séance du 16 juillet 2018

Police Règlement communal	La Municipalité adresse une lettre à chaque propriétaire de chien de la commune les rendant attentifs à leurs responsabilités face aux dégâts et aux dangers que peuvent représenter les chiens errants et laissés sans surveillance.
Police Demande POCAMA 1 ^{er} août 2018	La Municipalité confie à la Société de Jeunesse, l'organisation de la fête nationale qui se déroulera au Champ du Chêne et délivre les autorisations communales pour cette manifestation.
Police Demande POCAMA	La Municipalité délivre à la Société de Jeunesse, les autorisations communales pour tenir la cantine lors du Week-end parachutes des 28 et 29 juillet 2018.
Ecole	La Municipalité a procédé au remplacement d'un tableau noir, en récupérant un tableau dans une classe fermée dans une commune voisine.
Constructions Parcelle n° 524	La Municipalité délivre le permis d'habiter.
Constructions Parcelle n° 299	La Municipalité dispense de l'enquête publique la mise en conformité d'un carré de sable pour chevaux et soumet le dossier à la CAMAC.
Affaires sociales	La Municipalité signe le renouvellement de la convention avec la Fondation Cherpillod pour 2019 à 2021.
Collège	La Municipalité adjuge la pose d'un portail à l'entrée du jardin.
EU-EC	La Municipalité décide de poursuivre ses contrôles de raccordements des conduites d'eau claire privées par fumage, le mardi 11 septembre 2018.

Séance du 23 juillet 2018

Constructions Parcelle n° 21	La Municipalité prend acte de l'annonce de travaux pour la réfection et l'isolation de la toiture, sans modification de l'aspect du bâtiment.
Constructions Parcelle n° 80	La Municipalité dispense de l'enquête publique le prolongement du toit au nord couvrant les garages et fermeture de la face nord.
Paroisse de langue allemande de la Broye	La Municipalité donne son accord pour la célébration d'un culte, le dimanche 12 août 2018, au bord de la Broye, sur la place de pique-nique de Brivaux.

Police Demande POCAMA	La Municipalité délivre les autorisations communales à la Société de Jeunesse pour la manifestation « soirées burgers » des 19 et 20 octobre 2018 à la grande-salle.
--------------------------	--

Séance du 30 juillet 2018

Naturalisations Nouvelle Loi 2018	La Municipalité confie à M. Roger Stettler la tâche de l'élaboration du rapport d'enquête et procédera elle-même aux auditions.
Site internet	La Municipalité adjuge les travaux d'amélioration de la présentation de son site internet sur les portables.
Collège	La Municipalité adjuge l'entretien de la couverture du toit.
Abattage d'arbre Parcelle n° 21	La Municipalité accepte l'abattage d'un arbre protégé qui sera compensé par la plantation, sur la même parcelle, d'une essence autorisée dans la liste faisant partie intégrante du règlement communal.
Forêts	L'Etat de Vaud interdit les feux en forêt en raison de la sécheresse dès le 30 juillet et jusqu'à nouvel avis.
Forêts	La Municipalité adjuge les coupes de bois pour la saison 2018-2019.